

Charte Ethique de la Fondation Artistes à l'Hôpital

« Là où culture et santé chantent d'une même voix »

La Fondation Artistes à l'Hôpital, abritée par la Fondation de France, se situe à la croisée de deux mondes : celui de la santé, éloigné de la sphère culturelle et en demande d'actions d'humanisation et celui de la culture qui s'ouvre à différents publics, et souhaite s'adapter aux codes du domaine de la santé.

Elle a ainsi identifié le **besoin fondamental de médiation** et s'efforce d'apporter une contribution effective pour que ces deux mondes se comprennent, interagissent en bonne intelligence, et co-construisent dans la durée des projets artistiques au service de tous.

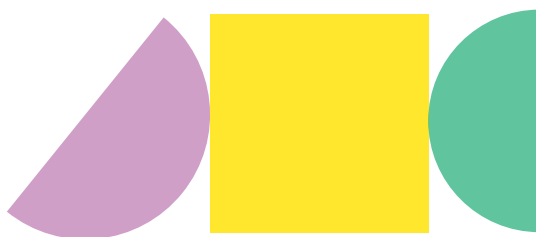
La fondation met donc à la disposition des acteurs impliqués dans son action (donateurs, associations et structures partenaires, artistes, personnels soignants et patients) une charte éthique. Celle-ci définit ses principales valeurs et règles déontologiques et vise à garantir l'indépendance de ses choix, la qualité de ses actions et des projets qu'elle soutient, ainsi que la transparence de son fonctionnement.



1 - Ses valeurs

La Fondation Artistes à l'Hôpital et ses partenaires inscrivent leur action dans le cadre des principales valeurs suivantes :

- **L'éthique** : la fondation a pour vocation d'œuvrer pour le bien commun. Elle place le respect de la dignité et de la liberté des personnes au cœur de ses valeurs. Elle privilégie, dans les projets qu'elle soutient, le bien-être des patients, des soignants et des familles de patients ainsi que l'accompagnement des artistes sur le terrain.
- **L'intégrité** : la transparence, l'honnêteté, la probité matérielle et intellectuelle forment le socle moral guidant la démarche de la fondation. Elle s'applique dans les actions de la fondation, dans les projets sélectionnés, comme dans la recherche et l'utilisation des ressources obtenues.
- **La rigueur et l'exigence artistique** : la fondation s'appuie sur 30 ans d'expérience dans les domaines de la Culture et de la Santé et veille particulièrement au niveau de la qualité artistique des projets qu'elle soutient avec des artistes professionnels et donc rémunérés.
- **Le respect des droits culturels** : la fondation soutient des projets artistiques et culturels qui respectent les droits culturels de chacun : patients, familles de patients, personnels de santé et médiateurs (droits à l'image, à la parole, à la confidentialité des informations personnelles, droits d'auteur...).



2 - Ses missions

Convaincue que les mondes de la santé et de la culture sont sources d'apport et d'enrichissement mutuels et qu'une vie culturelle de qualité en établissement de santé contribue au bien-être de tous, la Fondation Artistes à l'Hôpital promeut la culture dans ces lieux de soins, en soutenant les artistes dans leur engagement auprès des personnes hospitalisées, isolées et désocialisées. Ses principales missions sont les suivantes :

- **Proposer des programmes culturels pertinents** pour le milieu de la santé aux porteurs de projets, (associations, artistes, structures) ; évaluer leur impact pour en améliorer la sélection et faire évoluer les techniques de médiation.
- **Promouvoir l'expérimentation de projets artistiques** originaux et innovants (formes d'interventions, nouveaux publics, nouveaux sites ou régions) et la réflexion du point de vue de la santé et de la culture.
- **Soutenir financièrement, stratégiquement et/ou méthodologiquement** les projets artistiques retenus ; rechercher de nouvelles ressources financières ou de compétence pour y parvenir.
- **Développer la sensibilisation et la prise en compte des contraintes médicales, humaines et artistiques** par l'ensemble des acteurs (artistes, associations, soignants) ; accompagner les établissements de santé dans la mise en place sur le terrain d'une politique culturelle.
- **Organiser des rencontres et des espaces de concertation pour développer des réseaux** d'opérateurs, d'artistes et d'établissements de santé, au niveau régional et national ; partager les compétences et bonnes pratiques ; communiquer largement sur les actions entreprises pour essaimer la démarche sur le territoire national.



3 - Ses engagements

La Fondation Artistes à l'Hôpital s'engage, en particulier, à :

- **Soutenir des actions et des projets** dont le contenu, la qualité artistique et la mise en œuvre soient conformes à ses valeurs, comme à celles de la Fondation de France, et qui entrent pleinement dans le cadre de ses missions.
- **S'assurer que tous les intervenants partagent les mêmes principes fondamentaux et règles déontologiques**, notamment reconnaissent mutuellement leurs responsabilités, y compris en matière de conflits d'intérêts, et leurs compétences respectives dans une recherche commune de l'intérêt des patients.
- **Collecter des ressources** auprès de donateurs privés et de collectivités publiques partageant la même éthique et les utiliser de façon efficace, prudente et conforme ; fournir une communication transparente et adaptée sur l'emploi de ces fonds et les comptes annuels de la fondation après approbation de la Fondation de France.
- **Respecter les dispositions législatives et réglementaires** concernant le traitement et la protection des données personnelles et ne pas transmettre de fichiers correspondants, notamment de donateurs, de façon gracieuse ou rémunérée.

